

 <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/suicide-de-juliette-le-dernier-des-harcele...>

 De

 3 min read

## Suicide de Juliette : le dernier des harceleurs présumés jugé à Lisieux

**Il est le dernier à être jugé dans cette affaire.** Un jeune homme de 24 ans, jugé pour complicité de harcèlement après le suicide de Juliette, 15 ans. Le 3 mars 2016, la lycéenne s'était allongée sur les rails, alors que le train Deauville-Lisieux arrivait. Victime de harcèlement dans son lycée de Lisieux, elle ne supportait plus la diffusion de photos intimes sur les téléphones et sur les réseaux sociaux.



Le 10 octobre 2022, cinq mineurs ont été jugés à huis clos par le tribunal pour enfants et condamnés à des peines de deux à quatre mois de prison avec sursis. Peine dont une jeune fille a fait appel. Pour les autres, les condamnations sont définitives.

Ce mardi 17 janvier 2023, une nouvelle audience a eu lieu cette fois devant le tribunal correctionnel de Lisieux, car le prévenu était tout juste majeur au moment des faits. Un prévenu qui ne s'est pas présenté à son procès, au grand regret des parties civiles présentes, les grands-parents de Juliette et un de ses frères. Le banc des prévenus est resté vide. Même l'avocate de la défense n'est pas venue. Le dernier des mis en cause a donc été jugé par défaut.

### Photo intime échangée quelques années plus tôt

Et pourtant son rôle est décisif explique une des avocates de la partie civile, Maître Inès Herzog. *"Car il a fait un choix conscient, il a accepté de transmettre une photo à une des harceleuses de Juliette, et sans son action Juliette serait toujours là aujourd'hui"*. Cette

photo intime, lui et Juliette se l'étaient échangée quelques années plus tôt, lors d'une brève relation. Durant l'année de 4ème, ces photos avaient déjà circulé dans le collège de Juliette. A l'époque, il n'y était pour rien car elles avaient lui été volées sur son téléphone. "*Mais il savait combien Juliette en avait souffert*", poursuit Maître Herzog.

Et alors que Juliette pensait l'affaire oubliée, une de ces photos a ressurgi durant son année de 2nde. Et là, c'est lui qui l'a transmise à une des harceleuses. Il n'a pas pu s'en expliquer à l'audience, mais il l'avait admis pendant l'instruction. "*Il l'a fait en toute connaissance de cause en sachant qu'elle allait être utilisée de façon malveillante*", accuse le procureur Christophe Bogliolo.

Et cette seconde diffusion sera fatale à Juliette, qui s'allonge le matin du 3 mars 2016 sur la voie ferrée Deauville-Lisieux.

## **Six mois de prison avec sursis requis**

Les avocates réclament pour la famille brisée et dévastée plus de 200.000 euros de dommages et intérêts. Le procureur réclame lui six mois de prison avec sursis.

Le tribunal rendra sa décision le 14 février 2023.

Generated with Reader Mode